



École primaire de la Source

1020, rue du Tricentenaire

Lavaltrie (Québec) J5T 2S4

Tél. : (450) 758-3592 SDG : (450) 758-3593

Mon code de vie à l'école



Adopté par le Conseil d'Établissement le 2 juin 2020

Résolution no : CÉ-055-035-20200602



LE CODE DE VIE, À L'ÉCOLE DE LA SOURCE, ON Y ADHÈRE!

À l'école de La Source, notre code de vie se veut un facilitateur du bien-vivre ensemble. Le code de vie s'applique dans toutes les sphères rattachées à l'école (classe, service de garde, corridor, gymnase, cour d'école, autobus, etc.), lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous souhaitons que nos élèves se sentent impliqués dans leur cheminement scolaire et que le plaisir soit au rendez-vous.



BIENVEILLANCE ET RESPECT

Je prends soin de moi et des pairs par des gestes quotidiens empreints de bonté et de gentillesse :

- * Je m'exprime avec calme, courtoisie et politesse.
- * Je suis à l'écoute de l'autre et je me soucie de son bien-être.
- * Je me déplace dans le calme. Pendant les heures de classe, je me déplace en silence.
- * Je joue de façon sécuritaire dans l'école et sur la cour de récréation.

Ainsi, j'apprends :

- * À résoudre mes conflits de façon pacifique.
- * À développer une ouverture à la différence.
- * À comprendre l'impact de mes comportements sur les autres.

Ainsi, je développe :

- * Mon empathie.
- * Ma tolérance.



PERSÉVÉRANCE ET AUTONOMIE

Je m'engage dans ma réussite en faisant appel à mes ressources :

- * J'ai le matériel nécessaire.
- * Je fais la tâche demandée en utilisant les stratégies qu'on m'a enseignées.

Ainsi, j'apprends :

- * De nouvelles connaissances.
- * À être fier(e) de moi.
- * À m'investir.

Ainsi, je développe :

- * De bonnes habitudes de travail et de vie.
- * De nouvelles compétences.
- * Mon estime personnelle.
- * Ma capacité à vivre en société



LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

À l'école de la Source, nous nous engageons à intervenir dans toutes situations de violence ou d'intimidation. Si vous êtes témoin, êtes victime ou avez des informations concernant un geste de violence ou d'intimidation, il est important de le signaler le plus rapidement possible à un membre du personnel.

L'article 13 de la LIP définit l'intimidation et la violence ainsi :

« **intimidation** » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; »;

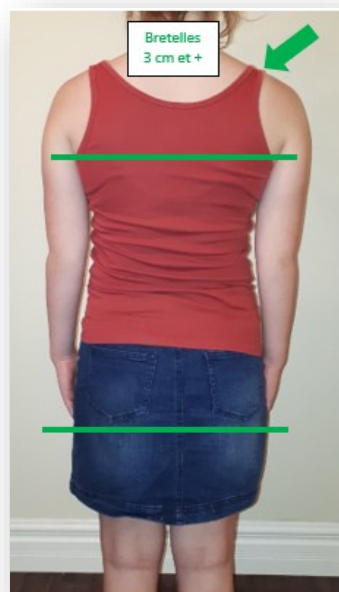
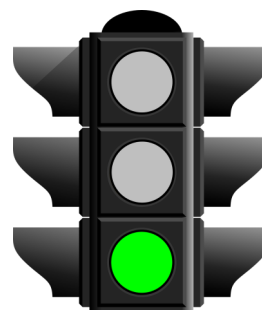
« **violence** » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. ».

Tout élève qui adopte des comportements inadéquats s'expose, après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, l'âge, maturité et l'aptitude de l'élève), à des sanctions.

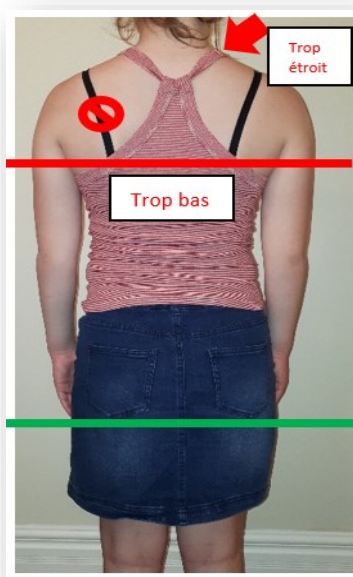
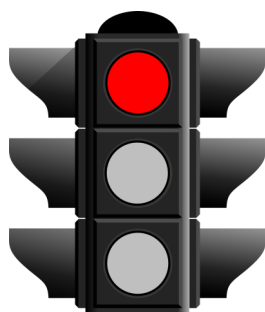


CODE VESTIMENTAIRE

- * Je change de chaussures ou je m'assure qu'elles soient propres pour circuler dans l'école.
- * Je m'habille en fonction des conditions climatiques.
- * Je porte des vêtements convenables pour un milieu scolaire.
- * Le haut doit couvrir la poitrine, le ventre et le dos convenablement.
- * Les bretelles doivent avoir au moins 3 cm sur les épaules.
- * Le vêtement du bas doit être porté à la taille.
- * Lorsque je tends mes bras le long de mon corps, ma robe, ma jupe ou mon short dépasse le bout de mes doigts.
- * Avec des leggings, le chandail doit couvrir les fesses.



- * Le décolleté montrant l'espace entre les seins.
- * Casquette, chapeau et tuque à l'intérieur de la classe.
- * Tissu transparent ou vêtement troué.
- * Piercing au visage.
- * Vêtement exprimant la violence ou ne respectant pas les valeurs véhiculées par le code de vie.
- * Sandales de plage (gougounes)
- * Souliers à roulettes.
- * Bretelles de brassière visible.



Éducation physique

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est fortement recommandé de porter des espadrilles et d'avoir des vêtements adaptés pour le cours d'éducation physique.

Exemple



Règles de vie

- * Je suis présent(e) et ponctuel(le). J'arrive aux heures prévues (**8h00 et 13h02**), autrement il n'y a pas de surveillance. L'école n'est pas responsable en dehors de ces heures.
- * Mes parents doivent motiver mon absence à la secrétaire.
- * Je prends soin des biens mis à ma disposition et les rends à la fin des activités scolaires.
- * Interdiction d'apporter des objets de la maison, sauf sur invitation communiquée par l'école.
- * Dans le cadre de la promotion des saines habitudes de vie, il est suggéré d'apporter des collations saines telles que légumes, fruits, fromages, etc.
- * Considérant les allergies présentes dans l'école, il est interdit d'apporter des noix et des arachides.
- * L'utilisation des moyens de transport (vélo, skate, trottinette, patins à roues alignées) est interdite sur la cour et dans l'école. Je dois les laisser aux endroits prévus.